



SEGUR DE LA SANTE

Novembre 2020

Il n'y a décidemment pas de petites économies...



L'arrêté du 31 octobre 2020 fixant l'anticipation du versement du deuxième complément indiciaire de 25 points indiciaires d'une valeur brute de 117,15 € vient de paraître.

Jamais avares de surprises, les pouvoirs publics qui avaient indiqué aux syndicats signataires un paiement à compter du 1^{er} novembre 2020, ont décidé tout simplement de repousser sans rétroactivité aucune, cette date au 1^{er} décembre 2020.

Décidemment, malgré les promesses rien ne change et le travail hospitalier semble toujours aussi peu considéré...